CDOEA du Doubs – année scolaire 2016-2017

# Pré-orientation d’un élève du premier degré

**Le conseil des maîtres**, réuni le …………………………… après avoir étudié les résultats scolaires de votre fils/fille, a constaté ses importantes difficultés, et **propose sa pré-orientation en 6ème de l’enseignement adapté (Segpa ou Erea) pour la prochaine rentrée scolaire**.

Cette proposition de pré-orientation est transmise par l’établissement à la Commission Départementale d’Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (DSDEN,

C.D.O.E.A. 26 Avenue de l’Observatoire, 25030 BESANCON Cedex) qui vous communiquera la décision de l’Inspecteur d’académie.

Je vous invite donc à un entretien le ………………………… à ….. h …… avec son enseignant(e) et moi-même pour évoquer cette proposition de pré-orientation et recueillir votre avis à ce sujet.

Signature du directeur/trice de l’école :

‰……………………………………………………………………………………………………………

*Coupon réponse à compléter en fin d’entretien*

# Document 2 : Avis des parents sur la proposition du conseil des maîtres pour une éventuelle pré-orientation en Segpa (au cours du second trimestre de la classe de CM2)

**Nom de l’élève : Prénom de l’élève : Ecole :**

Monsieur ………………………………. et Madame …………………………………, représentants légaux, ont rencontré le directeur/directrice et l’enseignant de leur enfant pour être informés de la proposition de pré-orientation en Segpa le concernant pour la prochaine rentrée scolaire.

Lors de cet entretien, le directeur/trice a recueilli ci–dessous leur avis, qui figurera dans le dossier étudié par la commission d’orientation :

**□Les parents sont d’accord** avec la proposition de pré-orientation. Vu le lieu de résidence de l’enfant, les parents souhaiteraient une affectation à :

**Segpa du collège** ………………………………. … **ou** ……………………………………………..

**□Les parents ne sont pas d’accord** avec la proposition de pré-orientation.

**□Les parents n’ont pas donné d’avis** ou ne sont pas venus.

Ils ont été informés qu’en cas de refus de leur part ou d’avis négatif de la commission sur la pré- orientation vers les enseignements adaptés, le passage en classe de sixième ordinaire est appliqué. Il leur a été indiqué que les affectations s’effectuent dans un second temps après la procédure de pré-orientation.

# Date et signature des parents

CDOEA du Doubs – année scolaire 2016-2017